

Arrêté du 21 mars 2022 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire de certaines spécialités du baccalauréat professionnel

**Technicien conseil vente en alimentation**

ANNEXE 3

FLECHAGE HORAIRE ELEVE DISCIPLINAIRE RELATIF A LA  
PLURIDISCIPLINARITE

FLECHAGE HORAIRE COMPLEMENTAIRE ENSEIGNANT DISCIPLINAIRE RELATIF  
A LA PLURIDISCIPLINARITE